

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2005009

Signataire : LG

OBJET :34, rue du Port : annulation de créances

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'obligation d'exécuter des travaux d'urgence afin de rendre inaccessible les locaux d'habitation, au départ des occupants, dans le cadre de l'habitat insalubre,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'annulation des créances émises au nom de M. Roland BENICHOU pour un montant de 2 144.18 €.

Article 2 : les écritures seront les suivantes : 504 – 4541 -12 // 504 - 6541 –12 // 504 - 4542 -12

Le Maire